

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 103 (1958)  
**Heft:** 10

**Buchbesprechung:** Bibliographie

**Autor:** P.B. / Montfort

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

les sections d'armes ou par les unités au secrétariat mentionné ci-dessous, et ce pour le 25 octobre 1958 au plus tard. Ne seront valables que les inscriptions pour lesquelles la finance d'inscriptions et les primes d'assurance éventuelles auront été versées au compte de chèque postal IX 222 (la date du timbre postal faisant foi à cet égard).

**IX. Commandant de la compétition** : Cap. EMG Forster

Secrétariat : Premier-lieutenant Ott, Vadianstrasse 14, Saint-Gall  
Numéros de téléphone : bureau (071) 23 31 21 ; privé (071) 22 80 77

Société Suisse des Officiers, le président : *Colonel Glasson*

Société des Officiers du Canton de Saint-Gall, le président :  
*Major Nüesch*

Société des Officiers de la Ville de Saint-Gall, le président :  
*Lieutenant-Colonel EMG Steinlin*

## Bibliographie

### Les livres

**La protection médicale de la population civile contre les attaques atomiques**, par le Dr André Costedoat. — Editions Berger-Levrault. Aug. Comtes, Paris 6<sup>e</sup>.

Cet ouvrage ne cherche pas à émouvoir. Il a été spécialement conçu à l'intention du personnel médical, appelé à travailler dans un service de défense civile. Il sera aussi utile aux pouvoirs publics, en facilitant leur tâche dans ce domaine.

Il s'agit d'un vade-mecum très complet, qui débute par une étude de l'arme atomique dans ses différentes utilisations, qu'il s'agisse de bombes, de fusées ou d'obus tactiques. Il ne néglige pas l'utilisation des déchets atomiques à des fins militaires.

Il est indispensable, dès le temps de paix, d'assurer la protection des civils, car une défense militaire, à cause de la grande vitesse des avions, devient de plus en plus problématique, tout particulièrement pour les petits pays. Le temps dont on disposerait entre l'alerte et l'attaque devient insignifiant.

Les deux mesures principales à envisager sont : l'éloignement et la mise à l'abri des personnes et des biens. Tout doit être étudié sous l'angle de la décentralisation. Ces mesures valent tout spécialement pour les hôpitaux et leur personnel.

A Hiroshima, la bombe qui fut lâchée le 6 août 1945 causa la mort du 80 % des médecins et infirmières. Trois jours plus tard à Nagasaki, 42 établissements sanitaires, sur 45, furent détruits.

L'auteur donne ensuite des instructions pratiques au sujet de la protection des populations ; de l'hygiène des grands abris publics ; de

la détection de la radioactivité, du triage des irradiés, de la décontamination et du traitement.

L'ouvrage qui contient de nombreuses figures et illustrations, se termine par la description d'un plan de secours et d'une organisation de la protection sanitaire.

« Si la guerre devait nous être imposée, il faut que nous sachions que, malgré l'immensité du désastre, nous avons mieux à faire qu'à nous résigner et qu'il n'est pas vrai qu'aucune protection ne soit possible. »

Dr P. B.

**Survivre à une guerre atomique. Un problème pour chacun.** Tirage à part de *L'Alerte aérienne* organe officiel de la Suisse romande de l'Union suisse pour la protection des civils. Rue du Midi 20, Lausanne.

Il s'agit de la traduction française d'une brochure ayant le même titre, parue dans la série des publications de l'Association de la défense de la Suède. « La publication suédoise a été faite spécialement pour la population civile qui serait vraisemblablement frappée autant que l'armée par une guerre conduite avec des armes atomiques ».

— Elle a pour but de donner une image simple, aisément compréhensible, de ce qu'une guerre atomique représenterait pour chacun et d'enseigner ce qu'il y a lieu de faire pour se protéger.

— L'amour de la liberté ne doit pas diminuer du fait que la défense de celle-ci exige de grands sacrifices. »

Sous une forme simple et concise, cette brochure donne en peu de pages l'essentiel de ce que chacun doit connaître du danger qui nous menace tous.

Dr P. B.

### *Les revues*

**Rivista militare della Svizzera italiana**, fascicolo IV, luglio-agosto 1958.

*Sommaire* : La difesa della Svizzera e le armi nucleari : Miles. — Soprattutto chiarezza : col. Moccetti. — Francia : l'artiglieria teleguidata : G. Marey. — La polveriera del Vicino-Oriente non è esplosa i M. C. — Sommersibili americani a propulsione atomica sotto : ghiaccio polari : M. C. — Ufficiali Bellinzonesi nei reggimenti Svizzeri al servizio della Spagna : I. Ten. G. Beretta. — Rivista Militare Italiana : col. Moccetti. — Tiro federale, Bienne. — Riviste.

**Schweizer Monatshefte.** Août 1958. Dr. F. Rieter, Schulhausstrasse 19, Zurich.

Le numéro du mois d'août qui vient de paraître publie en premier lieu l'allocution du professeur Kägi de l'Université de Zurich donnée à l'occasion de la séance importante organisée pour protester contre le meurtre juridique à Budapest. Dans sa contribution à la discussion sur le *problème atomique* le rédacteur M. Bieri réfute de manière convaincante les vues d'Albert Schweitzer et du théologien renommé Gollwitzer. Une dissertation intéressante du Commandant de Corps Hans Frick souligne l'importance de *l'organisation militaire qui est*

*entrée en vigueur il y a 50 ans ainsi que ses buts de formation publiés la même année.*

Une étude intéressante du professeur agrégé Dr Birkhäuser examine de près les nombreux problèmes des caisses de maladie ainsi que leurs rapports avec le médecin et le malade. Il s'ensuivra sans doute une vive discussion dans les cercles intéressés.

**Revista espanola de derecho militar**, numéro 4 (Revue espagnole de droit militaire).

Cette revue (juillet à décembre 1957) contient une étude de M. Antonia Quintano Ropollas, avocat fiscal du Tribunal suprême, sur le problème de la culpabilité en droit pénal espagnol (*La culpa en el derecho penal militar*). Le Colonel auditeur de l'air Pedro Rubio Tardio s'est attaché à une question actuellement controversée, celle de l'espace supraterrestre (*Naturaleza jurídica del espacio supraterrestre*). Enfin, un autre problème actuel, celui de la protection civile fait l'objet d'un exposé de M. Leandro Rubio Garcia, membre du séminaire des études internationales de l'Université de Saragosse (*Ante la protección de las poblaciones civiles: proyectos y esperanzas*).

La revue poursuit, d'autre part, l'étude des législations pénales militaires étrangères. Le Lieutenant-colonel auditeur José María Rodriguez Devesa présente une traduction espagnole de la loi allemande, avec des notes et des commentaires (*La Ley penal militar alemana de 30 de marzo de 1957*). Une note sur la *Justice militaire en URSS* est suivie d'un exposé sur l'organisation et la compétence des tribunaux militaires chiliens, préparée par l'Auditoria general de guerra du Chili, tandis que le Dr Hugo Gavilanes Saltos étudie le même sujet pour l'Equateur.

Des résumés d'ouvrages et d'articles, des informations et des notes de législation et de jurisprudence complètent ce numéro.

Plt. D.

**Revue des Forces françaises de l'Est**. Mars 1958.

Le rédacteur en chef, dans son Editorial, saisit l'occasion de la mi-carême pour esquisser tous les avantages que nous trouverions à mettre bas les masques tandis qu'il nous donne, sous le titre de *Demain le printemps*, une nouvelle gentiment troussée.

C'est Louis Rozand qui a écrit un article militaire, reportage varié et intéressant, sur *Ceux du 8<sup>e</sup> dragons* à l'instruction dans la Sarre. Il s'agit d'un régiment de « Patton » qui est aussi préparé aux méthodes spéciales de combat d'infanterie pour la guerre d'Algérie.

*Pour tous demain la poste à domicile*, est une excellente étude des liaisons hertzianes, sous la plume de Georges Tisserand, et *Le fer de Tindouf*, de Claude Albert Moreau — c'est, rappelons-le, le rédacteur en chef — fait dérouler alertement sous nos yeux une des richesses du Sahara occidental.

Dan Lailler nous parle de *Saint-Malo* et il fait revivre pour nous, dans une étude historique de haute couleur, la vieille cité des illustres corsaires.

Un reportage captivant, *Pris au piège*, nous conduit à l'école d'officiers de l'Armée de l'Air et le lecteur est initié à la vie des aspirants. C'est encore un article militaire qui instruit tout en distrayant.

Mjt